

Procès-verbal du Conseil municipal du 28/06/2012

Présents : Mmes BARBIER Marie-Claire, GUICHON-DEPRIMOZ Françoise, MANIFICAT Anne-Marie, MICHAUD Monique, MOSSAZ Isabelle, Messieurs BARBIER Roger, DURUPHTY Raymond, MASSONNAT Lucien, THONET Jean-Michel, THONIN Jean-François.

Pouvoir : M. COUTABLE Fabien donne pouvoir à Mme MICHAUD Monique

Absents : M. CAGNON Philippe, FACHAUX Jean-Michel LEDOUX Eric, M.RIPOLL Robert

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Madame MICHAUD est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour plusieurs points :

- la convention de liquidation de la convention de délégation de service public pour la gestion du port de Châtillon,
- Une décision modificative concernant le budget camping,
- Le remboursement des frais de parking de Châtillon pour les usagers clients des restaurants et activités nautiques.

Les membres du Conseil ne formulent pas d'objection à ces ajouts.

A - Finances Communales et Personnel Communal

1. Adoption du Budget annexe « Port de Chindrieux » 2012

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération a été prise pour la reprise du port en gestion directe au 1^{er} juillet 2012.

La convention de liquidation sera soumise au vote au cours de la séance, les derniers éléments de passation entre la commune et la CALB sont en cours. Il est nécessaire que le Conseil se prononce sur un budget annexe. Madame le Maire présente au Conseil un projet.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 115 000 €, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 51 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver ce projet de budget annexe. Madame le Maire précise que cette reprise en gestion directe du port n'empêche pas certaines actions de mutualisation entre les différents ports du lac et notamment la sollicitation des services de la CALB pour certaines prestations techniques.

2. Demandes de subvention au FDEC 2013

Madame le Maire rappelle au Conseil que le Conseil général de la Savoie a demandé que les dossiers de subvention présentés au titre du FDEC 2013 soient présentés avant le 30 juin.

La municipalité envisage de présenter deux dossiers :

- Un dossier «Rénovation du terrain de tennis »,
- Un dossier « Aménagement de locaux techniques », consistant en la rénovation des « garages Goddard » pour y installer en 2013 les services techniques de la commune.

Enfin, le projet de terrain « multisports » junior, qui avait fait l'objet d'une demande « plafonnée » au titre du FDEC 2012, sera à nouveau présentée pour compléter la demande précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de demander au Conseil général une aide financière au taux le plus élevé concernant ces deux projets.

3. Demande de subvention complémentaire au titre des amendes de police

Madame le Maire rappelle au Conseil que des demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil général de la Savoie pour l'aménagement de places de parking dans le secteur de

Chaudieu. La rénovation récente du parvis de la mairie pourrait être prolongée par la création de places de parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de demander au Conseil général une aide financière au taux le plus élevé pour l'aménagement de places de parking autour de la mairie.

4. *Création d'un contrat C.U.I.*

Madame le Maire explique au Conseil que le Conseil général de la Savoie s'est engagé dans une démarche expérimentale d'aide à l'accompagnement à l'emploi en proposant aux collectivités de les aider financièrement sur la création de contrats uniques d'insertion destinés à des personnes bénéficiaires du R.S.A. pour une durée hebdomadaire de 7 heures sur une durée de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la création d'un C.U.I. de six mois pour une durée hebdomadaire de 7 heures et d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement.

B – Travaux et gestion déléguée (Marie-Claire BARBIER, Jean-Michel THONET)

1. *Rapport annuel Eau et Assainissement*

Monsieur THONET présente au Conseil les éléments majeurs du rapport d'activité 2011 Eau et Assainissement envoyé par le délégataire Véolia. Ce rapport reprend les grandes données de l'année 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2011 présenté par le délégataire.

2. *Rapport annuel Ports et plages de la CALB*

Monsieur Thonet présente au Conseil les données envoyées par la CALB pour l'année 2011. Il s'agit de la dernière année complète de gestion du Port par la CALB.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2011 adressé par la CALB.

3. *Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de financement entre les sources du Rigolet et la Veise*

Lors du dernier Comité syndical du syndicat mixte du Rigolet, le bureau d'études Merlin a rappelé que, parmi les conclusions de l'étude schéma directeur est apparue l'opportunité d'interconnecter les réseaux d'alimentation en eau potable entre le réservoir des Griots (Syndicat de la Veise) et les infrastructures hydrauliques sous la charge du syndicat mixte du Rigolet. En effet, les entreprises chargées de l'étude ont montré que le droit d'eau de la commune d'Albens dont elle bénéficie dans le cadre du syndicat de la Veise, permettrait de satisfaire les besoins de la commune d'Albens tout en assurant les besoins de soutien d'étiage du SM du Rigolet.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 450 000 €, et serait porté par la Commune de la Biolle, maître d'ouvrage unique, qui pré-financerait les ouvrages.

Ce montage passe par l'établissement d'une convention par laquelle l'ensemble des collectivités concernées (communes de Chindrieux, Cessens, St Germain la Chambotte, Albens, Syndicat de la Veise et Communauté de Communes du Canton de Rumilly) confierait la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre de l'opération, cette convention déterminant également la répartition financière des travaux entre l'ensemble des collectivités.

Madame le Maire rappelle que la part revenant à Chindrieux dans le financement des opérations restait à déterminer, et a fait l'objet d'une discussion en réunion de municipalité. Elle souligne également que, lors du dernier comité syndical du Syndicat mixte du Rigolet où ce projet de convention a été présenté, elle a rappelé l'historique de la source du Rigolet, située sur le territoire de la commune de Chindrieux. Enfin, elle rappelle que les cabinets d'étude qui ont établi ce projet ont été chargés d'en vérifier la possibilité légale auprès des services de la préfecture, en particulier la compatibilité des propositions faites avec les statuts du Syndicat mixte du Rigolet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la signature de cette convention sous réserve que soit confirmée la légalité de celle-ci par les services de la préfecture, de fixer la participation de la commune de Chindrieux à 12% et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention. Elle demandera que cette convention fasse mention de l'historique et la situation particulière de la commune par rapport à la source.

4. Convention de liquidation de la convention de délégation de service public pour la gestion des ports de la commune

Madame le Maire rappelle au Conseil que la procédure de reprise de la gestion du port en gestion directe par la commune est prévue pour le 1^{er} juillet et est préparée par les services de la commune en lien avec les services de la CALB.

Pour officialiser la passation, Madame le Maire a demandé aux services de la CALB d'établir une convention permettant d'acter la liquidation de la Convention de service public.

Cette convention précise les conditions de la reprise du port et la responsabilité de chacune des deux parties dans la procédure de passation. Elle confirme la résiliation anticipée de la délégation de service public au 30 juin 2012 à 24h.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la convention de liquidation de la convention de délégation de service public pour la gestion des ports de la commune de Chindrieux et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

B – Questions diverses

1. Acquisition de parcelles dans le secteur des Choîtres

Madame le Maire explique au Conseil que, dans le prolongement des travaux d'extension du camping, il semble opportun d'acquérir deux parcelles (G 297 et G 298) appartenant à Madame GODDARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition de ces deux parcelles, pour un montant de 0.70€ / m² et une superficie de 2040 m².

2. Action en justice de la commune au titre de l'urbanisme

Madame le Maire explique au Conseil qu'elle a été amenée à prendre un arrêté interruptif de travaux concernant la construction d'une maison individuelle à Viuz.

Elle a constaté lors de l'été 2011 que ces travaux n'étaient pas conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée au pétitionnaire, par ailleurs, certains mouvements de terre sur le chantier sont contradictoires par rapport au PLU.

Début juin, les travaux que le pétitionnaire semblait avoir interrompu depuis ont repris sans répondre aux écarts constatés.

Cet arrêté interruptif a donc été adressé au pétitionnaire, par ailleurs, pour poursuivre la procédure, la Commune peut demander l'assistance de la protection juridique de son assureur, afin de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches pour envisager une action en justice contre le pétitionnaire dans ce dossier.

3. Tarifs ventes annexes du camping

Madame le Maire présente au Conseil les tarifs des ventes annexes du camping pour la saison estivale.

Cette année, des nouveaux tarifs sont proposés dans le cadre de l'exploitation par le camping de la licence IV acquise par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les tarifs des ventes annexes proposés.

4. Création d'un tarif pour la location de la salle Noël Girard-Abry

Madame le Maire explique au Conseil que, lors de la révision des tarifs de la salle polyvalente, l'hypothèse de louer ponctuellement, pendant les vacances scolaires, la salle Noël Girard-Abry avait été évoquée. Le Conseil n'avait à l'époque pas délibéré pour créer un nouveau tarif.

Il est proposé de louer la salle Noël GIRARD-ABRY à un tarif de 60 €, avec une possibilité de proposer de la vaisselle pour un tarif de 50 €. Lacuisine (frigo, four) pourra être utilisée.

Il est souligné que cette location ne sera possible que dans les périodes de vacances scolaires, et sera réservée aux habitants de Chindrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter ce nouveau tarif pour la location de la salle Noël Girard-Abry.

5. Inscription d'une décision modificative du budget camping

Madame le Maire explique qu'il convient d'ouvrir des crédits à l'article 2051 logiciel au chapitre 20 pour un montant de 800 € en vue de payer le logiciel UNICAMP. Elle propose diminuer d'autant l'article 2184 – mobilier (chapitre 21).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'ouvrir ces crédits à l'article 2051, de diminuer d'autant l'article 2184, et de maintenir ainsi au même montant qu'au budget primitif l'équilibre de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

6. Remboursement du parking pour les clients des restaurants à Chatillon

Madame le Maire explique qu'il convient de rembourser les frais de stationnement de 3 € pour les clients qui auront déjeuné aux restaurants de Chatillon entre 12h et 14h30. Cette disposition sera mise en place dès que possible et s'ajoutera aux dispositions pour le parking de Châtillon en période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le remboursement des frais de stationnement aux clients ayant déjeuné dans les restaurants de Châtillon en limitant cette mesure au créneau 12h-14h30, et d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches pour mettre en place cette mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Marie-Claire BARBIER

La secrétaire de séance
Monique MICHAUD